

Projet de centrale agrivoltaïque de la Chapelle-Bâton (86)



**Compléments par suite du passage en CDPENAF
du 17 mai 2022**

Septembre 2022

PHOTOSOL - PROJET PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL – LA CHAPELLE-BATON (86) – COMPLEMENTS SUITE AU PASSAGE EN CDPENAF DU 17 MAI 2022

La CDPENAF du 17 mai 2022 a émis un avis confirme sur l'étude préalable agricole du projet photovoltaïque au sol de La Chapelle-Bâton, mais juge sous-estimé l'impact du projet sur la filière céréales en agriculture biologique. Cet avis a été confirmé par le Préfet de la Vienne, qui partage aussi la sous-estimation de l'impact du projet. Photosol propose donc une nouvelle méthode d'évaluation de cet impact, faisant l'objet de ce complément à l'étude.

Lors de la rédaction de l'état initial de l'EPA du projet photovoltaïque au sol de Photosol à la Chapelle-Bâton, les terres agricoles incluent dans la zone d'étude étaient en conversion en Agriculture Biologique. L'impact économique avait donc été évalué sur la période 2017-2020 correspondant à une phase de transition. Les terres sont maintenant certifiées AB, il convient donc d'ajuster l'impact économique à la situation actuelle.

L'exploitant n'ayant pas fourni ses informations et que, suite à une recherche approfondie, des références technico-économiques à l'échelle de la Vienne ou de la Nouvelle-Aquitaine ne semblent pas être disponibles, cette mise à jour de l'impact économique s'est basée sur les références techniques et économiques publiées par le CER du Maine-et-Loire¹.

Ces données ont été comparées avec celles d'une étude pluriannuelle (2013-2017) menée par Arvalis et elles sont cohérentes².

Estimation de l'impact économique

Sur la base de ces données et en considérant que l'assolement de l'exploitant est de type grandes cultures AB³, les résultats moyens sont les suivants :

	Moyenne/ha	Surface de 27,72 ha
Produit agricole	1 159,16 €	32 131,84 €
Produit brut total	1 475,87 €	40 911,16 €
Charges opérationnelles	186,29 €	5 163,84 €
Marge brute avec aides	1 289,59 €	35 747,32 €

En moyenne, les 27,72 ha du projet sont associés à une production agricole AB annuelle de **32 132 €, soit 1 159 €/ha.**

On part du postulat que le produit réalisé par l'activité agricole du territoire permet de générer du chiffre d'affaires au niveau des entreprises de première transformation ou IAA de ce même territoire. On détermine donc un coefficient multiplicateur⁴ lié au territoire qui permet de déduire le chiffre d'affaires hors taxe au niveau des IAA. Ce coefficient de 1,26 en Nouvelle-Aquitaine sur la période 2016-2018.

Pour l'aval, l'impact économique indirect est donc de : $32\ 132 \times 1,26 = \mathbf{40\ 486\ €}$, soit **1 460,5 €/ha.**

A l'échelle de la filière AB, l'impact économique annuelle est donc estimé à :

$$\mathbf{32\ 132 + 40\ 486 = 72\ 618\ €/an, soit 2\ 620\ €/ha/an}$$

¹ https://www.cerfrance49.fr/documentation/pdf/2021/res_eco_agri_bio_edition_2020.pdf

² Arvalis. (2019). Cinq fermes-types de grandes cultures bio dévoilent leurs performances. <https://www.arvalis-infos.fr/presentation-de-cinq-fermes-types-de-grandes-cultures-bio-@/view-7956-arvarticle.html>

³ Blé, maïs grain, féverole, avoine, méteil, orge et triticale

⁴ Calcul du coefficient multiplicateur : chiffre d'affaires pluriannuel IAA / produit agricole (végétal + animal, hors subventions) pluriannuel (Source des données. : Agreste et DRAAF)

En reprenant les chiffres prévisionnels de l'atelier ovin après projet dans l'étude préalable agricole présentée, et en appliquant ce nouveau coefficient de 1,26, l'atelier ovin serait associé à une valeur économique de la production à la 1^{ère} transformation de **44 042 €/an**.

Malgré les mesures d'évitement et de réduction, le projet se solderait alors par une perte de **1 031 €/ha/an**, soit **28 575,5 €/an**, pour l'agriculture. Ce montant doit alors être compensé.

En Nouvelle-Aquitaine, la durée de reconstitution du potentiel agricole est de 10 ans, la valeur du potentiel économique à reconstituer est donc de **285 755 € (28 575,5 €/an x 10 ans)**. Sachant que dans la région, 1 € génère 6,53 €⁵ de valeur économique au niveau agricole, le montant de la compensation est alors estimé à **43 760 € (285 755 €/6,53 €)**, contre 15 354 € dans l'étude présentée en CDPENAF.

Dans la mesure où l'impact porte sur la filière AB, Photosol souhaite que ce montant soutienne des projets ou toute initiative en faveur de l'agriculture biologique à l'échelle de l'AER ou l'AEE, le cas échéant, du département.

Ainsi, les intérêts de la filière AB et l'agriculture locale sont préservés et le projet initial de l'exploitant de convertir ses parcelles en prairies pour développer son atelier ovin est sécurisé, tout en produisant de l'énergie renouvelable.

Impact du projet sur la filière AB nationale et régionale

→ Le marché

Les volumes de production annuelle pour les cultures majeures AB ont été estimés à l'échelle des parcelles du projet, afin de les comparer aux chiffres de la collecte AB fournis par FranceAgrimer, puisqu'il n'a pas été possible d'utiliser des données plus locales :

	Blé	Maïs grain	Féverole	Avoine	Orge	Triticale
Volumes produits sur 27,72 ha en tonnes	105,3	138,6	63,8	119,2	105,3	108,1
Collecte nationale 21/22 en tonnes	399 416	196 859	23 699	30 042	66 003	92 936
%collecte nationale	0,03%	0,07%	0,27%	0,40%	0,16%	0,12%

A l'échelle nationale, l'impact du projet sur les volumes AB produits sont compris entre 0,03 à 0,4%, ce qui est très faible.

Aussi, selon la note d'INTERBIO Nouvelle-Aquitaine aux adhérents du 2 mai 2022, on assiste à un ralentissement du marché alimentaire depuis le second semestre 2021. Les tendances de la consommation bio s'orientent de plus en plus vers le consommateur local et responsable : la crise sanitaire a modifié les habitudes alimentaires des consommateurs.

La tendance « protéine végétale » est favorable au développement de nouveaux débouchés en alimentation humaine. Même si le secteur de la restauration hors domicile a été impacté par la crise, la loi EGAlim constitue un levier potentiel pour augmenter les opportunités de débouchés notamment pour les légumes secs.

En grandes cultures, il est important de prendre en compte tous les débouchés : les premiers consommateurs de cette filière restent les Fabricants d'Aliments du Bétail (FAB), principalement avec en Nouvelle-Aquitaine la filière avicole.

⁵ **Calcul du ratio** : produit agricole total pluriannuel (hors aides) / amortissement pluriannuel (Source des données : Réseau d'information comptable agricole (RICA) ou mémento de la statistique agricole régionale AGRESTE) - Nouvelle-Aquitaine 2017-2019 : 6,53 €

Néanmoins, les coopératives restent persuadées que l'agriculture biologique retrouvera des niveaux d'engouement tels qu'on a pu les connaître depuis 5 ans : l'objectif européen est toujours de 25 % de bio en 2030. Aussi, Le marché de l'alimentation animale a des besoins grandissants en tourteaux de soja : 120 000 tonnes de tourteaux soja sont nécessaires aux mises en œuvre actuelles. Seules 20 000 tonnes ont pu être sourcées en France en 2020.

Ces besoins devraient croître suite à l'application de la nouvelle réglementation bio qui prévoit que l'aliment soit 100 % bio (notamment pour les poules pondeuses).

→ **Les acteurs**

En Nouvelle-Aquitaine, les données consolidées 2021 relatives aux grandes cultures AB sont : 123 839 ha (+7,7% vs 2020) et 3 293 exploitations (+265 vs 2019).

Au niveau régional, les principaux opérateurs de la filière AB sont les suivants : CORAB, AQUITABIO, BIOGRAINS, TERRENA, CAVAC, LES FERMES DE CHASSAGNE, AGRIBIO UNION dont Terres du Sud et Euralis, BEAUGEARD.

Au niveau local, c'est la coopérative Terrena qui est directement concernée. Terrena rassemble 1 780 agriculteurs bio dans un très large éventail de productions, pour lequel Terrena assure la collecte et la transformation.

Actuellement, le bio à l'échelle de la coopérative représente 16 485 ha pour un chiffre d'affaires (CA) de 138 millions d'euros, avec l'ambition de multiplier par 3 cette surface d'ici 2030 et par 2 ce CA d'ici 2025.

Le projet aura donc un effet négligeable pour la coopérative Terrena : 0,1% de sa surface AB actuelle et moins de 0,1% de son CA AB.